

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 87 (1999)

Heft: 1430

Rubrik: Dossier

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Assurance maternité à l'horizon

On savait l'UDC et sa jeunesse opposés à l'assurance maternité. Surprise en revanche de voir le Parti radical suisse se mettre dans le camp du non en dépit des oppositions féminines et romandes. On dit que d'obscurs calculs électoraux sont à la base de ce revirement. Cette décision nous donne une raison de plus de vous dire tout, ou presque, sur le pourquoi et le comment du bien-fondé de cette assurance, mais également sur les opinions des adversaires. J'aimerais pour ma part juste rendre mes lectrices et lecteurs attentifs à une petite anecdote survenue au Salon International du Livre et de la Presse le mois dernier. Une jeune femme blonde très souriante s'approche du stand Femmes suisses et voit notre documentation concernant l'assurance maternité. Elle regarde, lit. Je lui demande ce qu'elle en pense. Elle me répond: «J'ai décidé de ne pas avoir d'enfant tant que cette assurance ne sera pas en vigueur! C'est une honte, un manque de solidarité vis-à-vis des jeunes. Si elle ne passe pas, comme j'ai bientôt trente ans et envie de bébés, je pars faire des enfants ailleurs.» Paroles d'une sage-femme bien de chez nous.

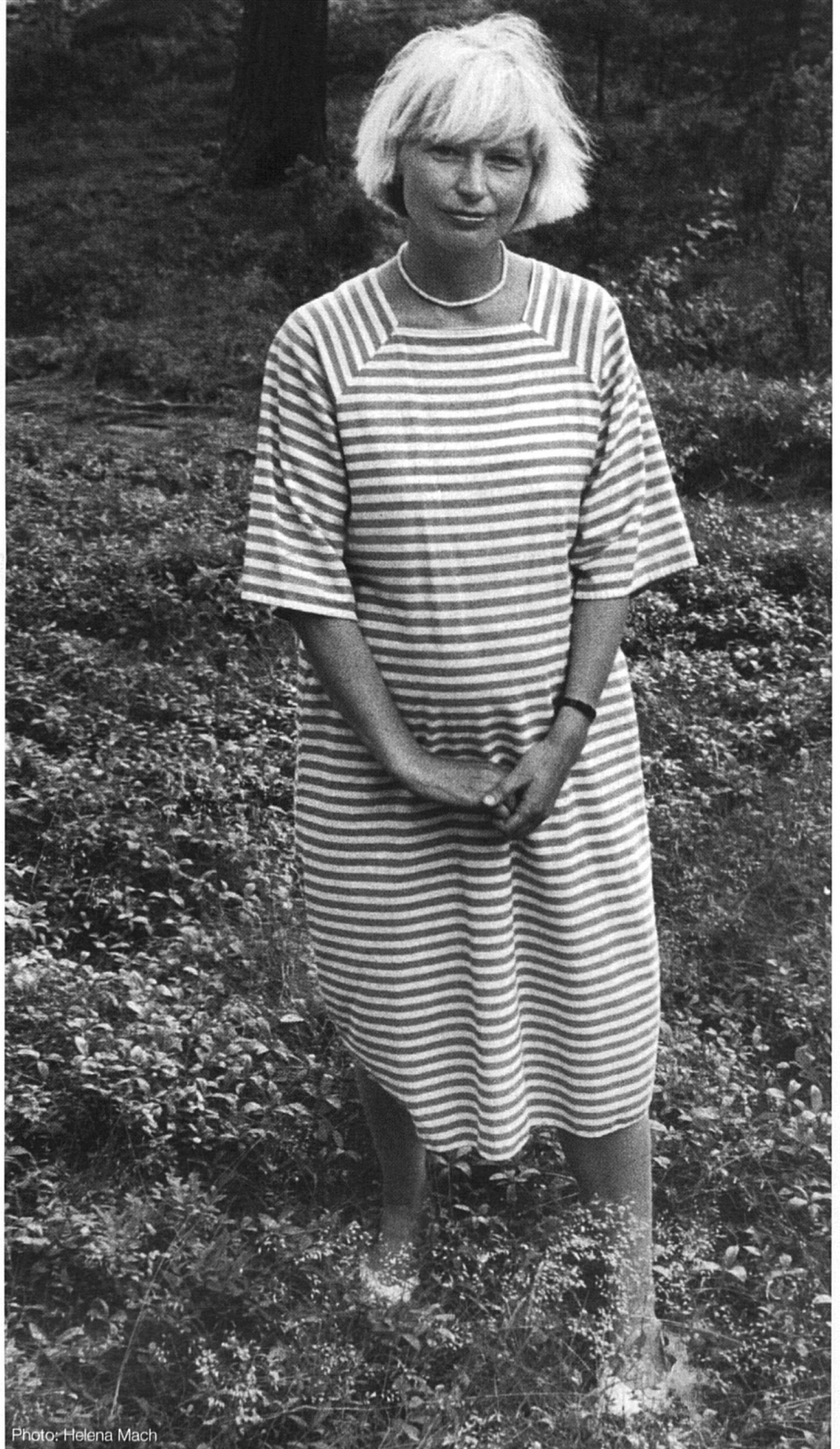


Photo: Helena Mach

Deux points de vue sur un même

Christiane Brunner:

«Un gros effort de mobilisation est indispensable»

La conseillère aux Etats socialiste genevoise Christiane Brunner se bat depuis des années en faveur de l'introduction d'une assurance maternité. Elle a activement participé à l'élaboration du modèle accepté par le Parlement. Pour gagner l'ultime bataille devant le peuple, elle appelle partisans et partisanes à se mobiliser.



F.S. Quelles sont les chances de l'assurance maternité devant le peuple ?

Christiane Brunner Le modèle qui nous est proposé est très modeste. La plupart de nos voisins européens sont bien plus généreux. Il est aussi équilibré, puisque l'on a tenu compte tant des femmes qui travaillent à l'extérieur que des femmes au foyer. Reste que la bataille n'est pas encore gagnée. Un gros effort de mobilisation, notamment en Suisse romande, sera nécessaire si on veut l'emporter. L'opposition des adversaires de l'assurance maternité est une opposition idéologique. C'est un non de principe à tout nouveau développement des assurances sociales et une attaque déguisée contre l'Etat social.

F.S. En Suisse romande, les oppositions sont pourtant moins fortes. Une partie des patrons est même favorable au projet...

Ch. B. Oui. Beaucoup de petites et moyennes entreprises se rendent compte que le nouveau système de financement au moyen des réserves des APG leur est favorable. Si l'on veut faire le poids face à la Suisse allemande, d'où vient l'essentiel de l'opposition, il faut toutefois que les partisans s'engagent activement, également de ce côté-ci de la Sarine...

F.S. Les adversaires affirment que le mandat constitutionnel de 1945 est déjà rempli...

Ch. B. Beaucoup de travailleuses bénéficient effectivement déjà d'un congé maternité payé, à condition qu'elles soient employées dans le secteur public ou dans une branche soumise à une convention collective. Mais c'est oublier toutes celles qui échappent à ces réglementations. Il faut mettre fin à ces inégalités. Des inégalités d'autant plus scandaleuses que ce sont souvent les femmes qui ont les conditions de travail les plus précaires, qui sont aussi les moins bien protégées. Il est inadmissible que certaines n'aient pas de congé maternité alors qu'on leur interdit de travailler pendant 8 semaines après l'accouchement.

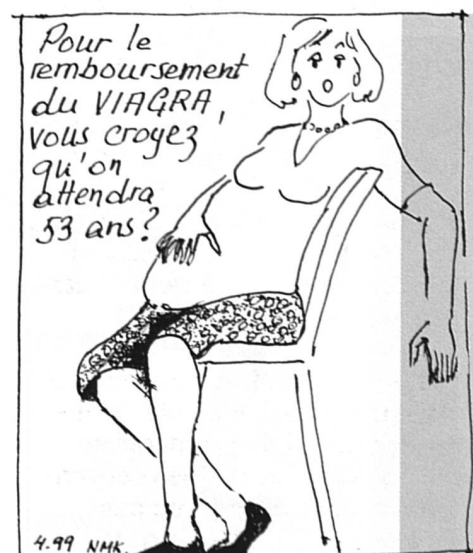
F.S. Les opposants font également valoir que la maternité est une affaire essentiellement privée...

Ch. B. Si c'était le cas, les écoles ne seraient pas gratuites. C'est aussi une question de solidarité. Les jeunes générations, et donc les familles, fournissent déjà un gros effort financier en faveur des personnes âgées. Il est juste que cette solidarité aille dans les deux sens. La famille a trop longtemps été le parent pauvre de notre politique sociale.

F.S. Et la prestation de base qui sera versée à toutes les mères? Selon les opposants, c'est un cadeau inutile...

Ch. B. C'est faire preuve de mépris envers les femmes. Cette prestation est une manière de reconnaître le travail des mères au foyer et de donner un coup de pouce à celles qui en ont le plus besoin. D'un montant de 4000 francs au maximum cette allocation ne sera en effet versée qu'aux familles disposant d'un revenu extrêmement modeste.

Propos recueillis par Marie-Jeanne Krill



sujet: l'assurance maternité

Suzette Sandoz:

«Le mandat constitutionnel est déjà rempli!»

Adversaire de toujours de l'assurance maternité, l'ancienne conseillère nationale libérale vaudoise Suzette Sandoz ne désarme pas. Et ses arguments sont toujours les mêmes. Pour elle, l'assurance maternité est inutile, car le mandat constitutionnel de 1945 a déjà été rempli.

F.S. Pourquoi combattre un projet finalement fort modeste et qui fait l'objet d'un large consensus au sein de la classe politique?

Suzette Sandoz C'est un non de principe. Lors de l'approbation du mandat constitutionnel en 1945, il s'agissait de répondre au problème aigu de santé qui se posait aux femmes pendant et après la grossesse. Aujourd'hui, ce mandat a été réalisé grâce à l'assurance maladie. Tous les soins, tout l'accompagnement de santé est assuré.

Le projet est peut-être modeste pour l'instant. Mais on ne sait pas ce que sera cette assurance maternité dans quelques années. Ses partisans ne cachent pas qu'ils pensent la développer. A l'heure où l'AVS, l'AI, l'assurance-chômage connaissent des difficultés de financement, il est irresponsable de vouloir créer une nouvelle assurance sociale. Une nouvelle assurance qui ne répond même pas à un véritable besoin. C'est aussi une question de priorité. Pourquoi ne pas plutôt consacrer les 500 millions que coûtera l'assurance maternité au financement de la retraite à la carte, par exemple.

F.S. Si certaines femmes disposent déjà de congés maternité, beaucoup, celles notamment qui ne sont pas soumises à des conventions collectives, ne sont pas, ou alors très insuffisamment



protégées en cas de maternité. Ces inégalités ne vous choquent-elles pas?

S. S. Non, cela ne me choque pas en soi. Ces inégalités sont liées au contrat de travail. On peut d'ailleurs tenir le même raisonnement pour les salaires. Dans ce domaine aussi il y a des inégalités. Ce qui me choque plus, c'est qu'on interdise aux femmes de travailler pendant huit semaines après la grossesse et que leur perte de gain ne soit pas compensée.

F.S. Une compensation qui sera justement possible grâce à l'assurance maternité...

S. S. On pourrait aussi lever l'interdiction de travailler. Pourquoi ne pas laisser les femmes décider elles-mêmes?

F.S. Avec les risques que cela implique pour la santé des mères?

S. S. La maternité est une décision personnelle et une affaire privée. Il est trompeur de faire croire aux jeunes femmes qu'elles n'ont pas à faire de choix entre profession et enfant.

F.S. Et celles qui sont obligées de travailler pour des raisons financières?

S. S. On peut très bien prévoir une aide ciblée pour ces cas de rigueur, sans devoir créer pour cela une nouvelle assurance sociale que l'on est d'ailleurs pas du tout sûr de pouvoir payer.

F.S. Dans un premier temps, le système adopté allégera la charge qui pèse sur les entreprises, notamment les petites et moyennes.

S. S. Effectivement. Elles seront peut-être gagnantes dans le court terme. Grâce au financement par le biais des réserves des allocations pour perte de gain (APG des militaires), certaines payeront moins. Mais elles y perdront plus tard, lorsqu'il faudra faire appel à un supplément de TVA ou à des prélèvements sur les salaires.

Propos recueillis par
Marie-Jeanne Krill

Un projet modeste pour le 13 juin

Le modèle approuvé par le Parlement en décembre dernier reste modeste. Il correspond en effet plus ou moins à la norme minimale en vigueur pour les pays de l'Union européenne. Dans les faits, la plupart de nos voisins sont déjà bien plus généreux.

Cette assurance maternité prévoit un congé de quatorze semaines pour toutes les femmes qui exercent une activité lucrative (payé à 80%) et ceci jusqu'à un plafond de 97 200 francs par an.

A cela s'ajoute une prestation de base versée à toutes les mères, aussi à celles qui restent au foyer. Destinée à venir en aide aux familles modestes, cette allocation unique est échelonnée. Elle n'est ainsi versée dans son intégralité (4020 francs) qu'aux familles ayant des revenus inférieurs à 36 180 francs par an. Elle diminue ensuite progressivement pour être supprimée au-dessus de 72 300 francs.

Le coût global de l'opération est estimé à quelque 500 millions de francs par an. Un montant qui sera couvert dans un premier temps au moyen des réserves accumulées par le fonds de compensation de l'assurance perte de gain (APG) des militaires.

Dans une phase ultérieure, en principe dès 2005, il est prévu de financer la nouvelle assurance en ayant recours à une hausse de la TVA. Dans ce dessein, un projet de loi sera soumis au peuple et aux cantons dans le cadre du financement à long terme de l'AVS et de l'AI. C'est seulement si cette solution est refusée que l'on prévoit de faire appel à une autre variante, c'est-à-dire à une augmentation des cotisations au fonds APG, augmentation qui équivaudra à une ponction d'un pour mille sur les salaires.

(mjk)

Une histoire qui



Le 13 juin prochain, pour la quatrième fois depuis son inscription comme principe au sein de la Constitution fédérale en 1945, le peuple aura à se prononcer sur l'adoption du projet de loi concernant l'assurance maternité. Danielle Bridel, juriste, est entrée à l'administration fédérale en 1946. Durant sa longue et brillante carrière, elle a assisté de près à l'élaboration de tous les projets de loi concernant l'assurance maternité, projets qui ont été rejetés massivement par le peuple par trois fois, soit en 1974, 1984 et 1987.

Femmes suisses lui a demandé si elle était satisfaite du projet de loi tel qu'il est présenté et si elle jugeait le mode de financement acceptable.

Danielle Bridel Oui, certainement. Ce mode de financement est magnifique pour le moment. Ce prélèvement dans les fonds de compensation de l'assurance perte de gain est très bien. Mais cette solution ne préjuge pas de l'avenir et cela pose un problème. D'ailleurs, la question du financement a toujours été présente au cours des discussions. Il s'agit d'une politique à court terme. Sur le long terme par contre, je ne sais pas comment on se débrouillera.

Pensez-vous que le projet de loi a des chances d'être accepté par le peuple?

Difficile à dire. Ça a toujours été rejeté. On avait déjà envisagé par deux fois de recourir au financement par les Allocations pertes de gain.

Une solution qui pourrait permettre au projet d'être accepté cette fois-ci, car beaucoup de gens ne regardent pas l'avenir dans une perspective à long terme. Sans compter que les gens se sont habitués à l'idée qu'en Suisse, il faut faire quelque chose pour les naissances. Il est certain que cette assurance maternité ne va pas pousser les gens à avoir plus d'enfants – il y a aussi tout le problème des allocations familiales – mais c'est quand même une mesure en faveur des jeunes. J'espère beaucoup que la majorité des votants, qui sont en général des personnes âgées, seront favorables au projet et qu'ils ne diront pas qu'eux s'en sont très bien sortis sans. Je crains fort ce type de réaction.

Si le peuple dit oui, c'est parce que les mentalités ont évolué ou plutôt parce que ce projet est plus «acceptable»?

Les mentalités ont beaucoup évolué. Le projet a souvent été mêlé à l'assurance maladie, dont les gens ne voulaient pas. De même qu'ils étaient réticents à l'idée de payer plus de cotisations. Cependant, ce sont les chefs d'entreprises qui affirment que pour eux ce sont de lourdes charges à assumer; pas seulement le fait de payer des cotisations puisqu'ils n'ont pas à en payer pour l'instant, mais tout le problème des congés de maternité et de la nécessité de remplacer les femmes pour les reprendre ensuite. A ce propos, j'ai entendu des femmes cheffes de petites entreprises ayant un certain sens social qui affirment qu'accorder des congés de maternité plus importants que ce qu'elles offrent maintenant est trop cher.

d u r e . . .

Comment se fait-il qu'une assurance maternité soit si difficile à obtenir? Est-ce réellement à cause des divergences concernant son mode de financement?

Les gens ont bien voulu admettre certaines des assurances sociales qui se développaient: vieillesse, invalidité, et puis l'assurance maladie obligatoire entrée en vigueur, il y a cinq ans seulement. Mais l'assurance maternité n'était pas jugée indispensable. Les données ont changé avec l'évolution de la perception du rôle de la femme dans le couple. Avant, on pouvait dire «les maris n'ont qu'à assurer la sécurité financière des femmes». C'est différent aujourd'hui. Autre raisonnement, si la femme n'est pas assurée pour une indemnité en cas de maladie, c'est qu'elle estime que ce n'est pas nécessaire. Les gens ne se rendent pas compte que s'assurer coûte quelque chose. D'autant plus si les femmes ont des positions assez précieuses et ne savent pas où prendre l'argent pour s'assurer pour une indemnité journalière. Il y avait beaucoup de gens qui, par principe, étaient contre les assurances obligatoires. Cela me paraît disparaître.

Peut-on cerner les cantons nettement favorables et ceux qui ne le sont pas?

A l'heure actuelle, je ne peux pas vraiment vous le dire. Longtemps, les gens de Suisse romande avaient plus le sens des prestations sociales que de l'autre côté de la Sarine, mais maintenant, j'ai l'impression que c'est moins précis.

Vous avez assisté aux échecs des projets de 1974, 1984 et 1987. Est-ce que les arguments d'alors, tant favorables que défavorables, étaient les mêmes que ceux présentés aujourd'hui?

Je pense que oui. Le leitmotiv des groupes patronaux à chacun de ces derniers refus était qu'ils ne voulaient pas assumer des tâches supplémentaires, arguant que les services

sociaux étaient suffisamment développés dans ce pays. Ensuite, en Suisse, il y a toujours des gens qui sont indifférents, qui ne discutent pas et qui votent non. C'est toujours difficile de cerner pourquoi un projet est refusé ou non.

Comment évaluez-vous ce projet de loi par rapport aux autres assurances maternités en vigueur ailleurs en Europe?

Je pense qu'il est intéressant. Surtout parce qu'il y a cette notion de femmes sans activité lucrative qui toucheront quelque chose et ce sera le droit propre des femmes, tandis que dans beaucoup de pays qui nous entourent, la femme mariée sans activité lucrative ne reçoit de l'argent que par le biais de l'assurance de son mari. Les gens sans activité lucrative ont toujours été moins bien traités ailleurs qu'en Suisse. Ici, quand on a créé l'assurance vieillesse, on l'a tout de suite fait pour l'ensemble de la population, tandis que dans les autres pays, ce n'étaient que des assurances pour salariés.



Est-ce qu'il a déjà été question d'une assurance paternité?

Oui, c'est-à-dire plutôt un congé parental. Une initiative du parti socialiste d'ailleurs rejetée, l'avait prévu. Même sur le plan international, ce congé parental avec des allocations est une mesure qui existe surtout dans les pays nordiques. On va réviser, sur le plan international, la Convention de la protection de la maternité au BIT. Mais on se garde de parler de congé parental, bien que la Suède propose de le faire, parce que selon certains, c'est aller trop loin. Je pense que ce serait important d'inciter les pères à prendre une part des charges qui découlent d'une naissance.



Qu'en disait-on, il y a un demi siècle?

Le 25 novembre 1945, 548'601 citoyens acceptaient l'article constitutionnel pour la protection de la famille, alors que 170'278 citoyens le refusaient. Rappelons que les femmes n'avaient pas encore le droit de vote.

L'article 34 quinquies soumis à la votation populaire comprenait 5 alinéas:

- phrase générale sur les besoins de la famille
- droit de légiférer en matière de caisses de compensations familiales
- droit de prendre des mesures en matière de logements (alinéa qui sera supprimé en 1972 et remplacé par un article 34 sexies beaucoup plus détaillé)
- promesse d'instituer par voie législative l'assurance maternité
- mode d'exécution

Nous avons cherché à savoir ce que disait à l'époque notre journal, appelé encore le «Mouvement féministe».

Dans son Numéro de novembre 1945, il recommande très vivement l'acceptation de cet article 34 quinquies:

«Le texte soumis aux électeurs se présente comme une mesure de justice sociale s'insérant dans le plan général des réformes sociales et économiques.»

Mais ce qui est plus important, il ajoute: *«Cette disposition permettra à la Confédération d'instituer à très bref délai l'assurance maternité demandée depuis longtemps par tous les milieux de notre peuple et particulièrement par les associations féminines.»*

Après cet appel à voter oui, suit un long commentaire de l'ensemble de la disposition, commentaire signé par Annie Leuch*. Nous en extrayons un passage concernant l'assurance maternité:

«Le troisième point du programme est certainement le plus important, et le seul qui impose un engagement précis: «La Confédération instituera, par voie législative, l'assurance maternité. Elle pourra déclarer l'affiliation obligatoire en général ou pour certains groupes de la population et astreindre à verser des contributions même des personnes non qualifiées pour bénéficier des prestations de l'assurance». Toutes celles qui depuis plus de 25 ans luttent pour l'introduction de cette branche d'assurances sociales verront avec soulagement qu'un pas décisif est fait en vue de sa réalisation. Et plus encore, un projet de loi vient d'être étudié à fond par une commission extraparlamentaire dont huit femmes font partie.»

L'article d'Annie Leuch se termine par le couplet habituel de la suffragette:

«Tout en protestant énergiquement contre le fait de ne pas être consultées, nous pouvons espérer que nos électeurs se prononceront en faveur du projet et nous réclamons dès maintenant notre place pour l'élaboration des lois d'application et pour la faculté de les voter avec nos concitoyens quand le moment en sera venu.»

Dans les deux numéros suivants du «Mouvement féministe», il n'est pas fait allusion au succès de la votation du 25 novembre. La cause de ce silence est sans doute le décès inattendu d'Emilie Gourd, la rédactrice en chef du journal, début 1946. Le premier numéro de l'année, paru avec retard, a été entièrement consacré à l'éloge de la défunte.

*présidente de l'Association suisse pour le suffrage féminin de 1928 à 1940 et pendant longtemps collaboratrice du «Mouvement féministe» ainsi que de nombreux autres bulletins.

La sage-femme et députée socialiste genevoise Liliane Maury Pasquier se dit satisfaite du projet de loi concernant l'assurance maternité, dans la mesure où celui-ci représente une évolution par rapport à ce qu'on offre aux femmes à l'heure actuelle, soit rien du tout, sinon un congé obligatoire de six à huit semaines non payé. Mais avec ses quatorze semaines de congé payées à 80%, l'assurance maternité proposée ne correspond qu'aux minimums européens. Si on considère que les pédiatres reconnaissent à l'unanimité que pour la santé du nouveau-né et de la mère, un allaitement complet satisfaisant devrait durer six mois, un congé de quatorze semaines est peu. Malgré tout, mieux avoir une loi minimaliste, laquelle permettra aux gens de revendiquer des améliorations à l'assurance dans le futur qu'une absence totale de protection sociale en cas de grossesse.

Optimiste, mais...

La députée sage-femme estime que le projet de loi a de bonnes chances d'être accepté par le peuple le 13 juin parce qu'elle juge celui-ci «raisonnable», répondant aux exigences minimales des partisan-e-s de l'assurance maternité. Même si les trois initiatives précédentes concernant une assurance maternité ont été refusées par la population, elle est optimiste car les demandes étaient autres: la possibilité de neuf mois de congé parental et les seize semaines de congé payées à 100% du salaire présenté en 1987. Néanmoins, elle craint une démobilisation des électeurs trop confiants qui pourraient penser que la victoire est tellement assurée qu'il n'est pas nécessaire de se déplacer pour aller voter. Concernant les opposants à l'assurance maternité, elle remarque que les gens sont prêts à discuter, qu'ils se laissent facilement convaincre. Et sont sous-informés. Ils ignorent que pour toucher la totalité de la prestation de base, le revenu familial annuel ne doit pas excéder une somme d'environ 33'000 francs, ce qui est relativement peu pour faire vivre une famille.

d'une sage-femme



La sage-femme rappelle que la naissance d'un enfant est parfois synonyme d'un début de pauvreté, ce qui est inacceptable dans un pays comme la Suisse.

Les femmes qui affirment n'avoir jamais ressenti le besoin d'une assurance maternité et qui se sont remises à travailler le surlendemain de l'accouchement ne peuvent imposer leur choix personnel à toutes. D'ailleurs, ces dernières sont probablement, d'une part dans un milieu socio-économique privilégié où elles ne sont pas seules à veiller sur le nouveau-né et à assumer les tâches domestiques et d'autre part, elles n'ont certainement pas eu de complications liées à la grossesse. Cependant, si elles se remémorent un moment difficile au cours des premiers mois de l'enfant: nuits sans sommeil, premières fièvres..., elles reconnaîtront volontiers qu'une assurance permettant aux femmes de ne pas s'angoisser avec des questions financières, lors de la période entourant l'accouchement, n'est pas un luxe.

Sage-femme à domicile et en milieu hospitalier, avez-vous décelé une volonté chez les femmes enceintes de bénéficier d'une forme de protection sociale assurant la maternité?

Bien sûr. Toute une catégorie de femmes qui ne sont pas au bénéfice

d'un contrat particulier – Confédération ou cantons, convention collective. Les femmes qui sont en début d'activité professionnelle ou qui viennent de changer d'employeur. Ces femmes ont ce fameux «trois semaines de congé payé sur l'année». Comme par hasard, ce sont aussi des femmes qui ont souvent des problèmes durant la grossesse, ce qui les obligent à arrêter de travailler. Elles n'ont plus un centime après l'accouchement. De plus, elles savent qu'elles ont, non seulement pas de salaire pendant six à huit semaines, mais en plus, elles vont reprendre le travail le plus tôt possible, donc six semaines après l'accouchement. Elles n'ont pas eu le temps de prendre contact avec le bébé.

L'assurance maternité proposée saura-t-elle répondre aux besoins des femmes et des familles?

Ça fait quand même trois bons mois payés à 80%. C'est bien. Pour les petits revenus, puisqu'il y a l'allocation de base, celle-ci va compenser les 20% manquant. C'est vraiment un projet qui cible les personnes qui en ont le plus besoin et qui reste une assurance pour toutes. Certains veulent que l'assurance ne soit accordée qu'aux plus démunies. Mais moi, je ne suis pas d'accord parce qu'à ce moment-là, ce n'est pas un système d'assurance, mais d'assistance.

Le fait d'avoir un enfant est la seule cause d'absence du travail qui n'est pas réellement prise en compte à l'heure actuelle. On entend dire que la maternité est une affaire privée et donc qu'on n'a pas à s'en occuper. Or, si l'on pousse ce raisonnement plus loin, la maladie et l'invalidité sont aussi des affaires privées et pourtant, on s'en occupe. Toutes les autres causes de cessation d'activité professionnelle temporaire sont prises en compte. Il me paraît logique que la maternité le soit également.

«J'espère beaucoup que la majorité des votants, qui sont en général des personnes âgées, seront favorables au projet et qu'ils ne diront pas qu'eux s'en sont très bien sortis sans. Je crains fort ce type de réaction.»

Danielle Bridel

Les hommes se sentent-ils concernés par l'assurance maternité?

Pas autant qu'ils le devraient. L'assurance maternité ne concerne pas que les femmes. Dans un couple qui voit l'arrivée d'un enfant, si le revenu de la femme diminue pendant un, deux, trois mois... parce qu'elle n'est pas payée ou moins payée parce qu'elle vient d'accoucher, tout le monde s'en ressent. Cela concerne le groupe familial mais cela a aussi des répercussions au niveau de la consommation en général de ce groupe familial et à terme, sur les rentrées fiscales.

Quant à la représentation des rôles féminins et masculins, je constate que sur le plan intellectuel, les hommes de tous les milieux ont évolué par rapport à la répartition des tâches domestiques et les responsabilités liées à une naissance. Par contre, dans la pratique, je ne vois pas beaucoup de progrès depuis dix ans. Je pense aussi que le durcissement du marché du travail y est pour quelque chose: ils sont tellement pris par le travail et sous pression que non seulement ils n'ont pas de temps à consacrer à la maison, mais ils ont même moins de disponibilité d'esprit. Malheureusement, la double journée de travail demeure encore largement la responsabilité des femmes.

Propos recueillis par
Andrée-Marie Dussault

Assurance maternité ailleurs

Le Conseil des Ministres de l'Union européenne a adopté une directive sur le congé maternité et sur son indemnisation en 1986, puis sur le congé parental, en 1996. Elle fixe des prescriptions minimales pour les travailleurs, hommes et femmes, suite à la naissance ou à l'adoption d'un enfant. Le congé maternité est de 14 semaines minimum sans interruption, rémunéré au taux des congés de maladie. Le congé parental est de trois mois, pour pouvoir s'occuper de l'enfant, pendant une période à déterminer pouvant aller jusqu'à huit ans. La deuxième directive ne dit rien sur les aspects litigieux comme la rémunération du travailleur en congé.

En France, la Sécurité sociale finance – à 100% du salaire – une période de 16 à 26 semaines de congé maternité, selon le nombre d'enfants. La loi prévoit un congé parental d'un an qui peut être renouvelé jusqu'à ce que l'enfant ait 3 ans, sans rémunération mais avec des indemnités. Il existe une panoplie d'allocations pour encourager la natalité et promouvoir l'égalité des parents face à l'emploi.

Suède: le mois des pères

Avec une assurance maternité généreuse appliquée depuis plus d'une génération, reprise par le congé parental, les Suédois font maintenant l'expérience du «mois des pères», un congé paternité obligatoire. Les pères n'avaient que très peu profité du congé parental réparti à la carte entre les parents. Depuis quatre ans, les pères ont l'obligation de s'arrêter de travailler un mois et de s'occuper de leur enfant. Il n'y a plus d'excuse admise, plus de pression négative possible de la part de l'employeur ni de la société. Cette mesure fait partie des «petits pas» pratiqués réalisés pour instaurer une égalité véritable dans le couple vis à vis du travail. C'est en même temps un coup de pouce pour que les pères puissent exprimer leurs qualités paternelles et ménagères. «Si la mère reste à la maison pendant les 450 jours de congé parental, le mari s'habitue à avoir une femme au foyer et je suis sûre que cela crée un schéma mental d'inégalité qu'il sera difficile de supprimer plus tard», explique une journaliste dont le mari a pris la moitié des 450 jours. «Il a pris cette moitié en travaillant à 50% ce qui était mieux pour son travail. Moi, j'ai recommencé à 75% en combinant avec ses horaires, jusqu'à ce que notre enfant aille à la garderie.»

Faut-il rappeler que le congé parental y est indemnisé à 80% du salaire pendant 360 jours puis à raison d'environ SFr. 10.- par jour pour les 90 jours restant. Ces jours peuvent être pris sur une période de huit ans après la naissance. Beaucoup de couples planifient l'enfant suivant pour que les deux congés parentaux s'enchaînent. C'est une des explications données pour expliquer que le taux de natalité suédois est le second d'Europe, après l'Irlande catholique. Les voix suisses qui se lamentent sur le vieillissement de notre population feraient bien d'entonner l'hymne suédois!

Odile Gordon-Lennox

Comités Oui à l'assurance maternité

Les premiers temps d'euphorie – cette fois on l'aura notre assurance – passés, les nombreuses signatures récoltées par les référendaires et un vent qui menace de se transformer en tempête de non, voilà de quoi réveiller les partisans du oui. Des comités ont surgi partout en Suisse romande: un Comité médical pour l'assurance maternité dans le canton de Vaud et son pendant à Genève, Neuchâtel et en Valais: des sages-femmes et des médecins apportent leur soutien au projet de loi et rappellent que l'assurance maternité est une nécessité de santé publique, non un luxe.

Deux personnes de contact:

Madeleine Denisart

Valentin 34, 1004 Lausanne et

Evelyn Floris

147 rue de Lausanne, 1202 Genève

Un Comité bourgeois pour l'assurance maternité s'est créé en Suisse alémanique mené entre autres par les conseillères nationales Lili Nabholz-Haidegger (PRD), Brigitta Gadiant (UDC-Grisons), le conseiller aux Etats Anton Cottier (PDC-Fribourg).

En Suisse: L'ARGEF, la Communauté de travail femmes 2001, concentre toutes ses forces pour qu'on parle partout de ce sujet. **Les 8 et 9 mai**, des lancements de ballons seront organisés un peu partout en Suisse où un groupe de femmes conscientes de l'importance du problème voudra bien s'organiser pour commander les ballons, demander les autorisations, convoquer les gens... Mais pour faire campagne il faut beaucoup d'argent et l'ARGEF vend une série d'objets pour récolter des fonds:

ballons 1.- F. pièce / parapluie 30.-
carte postale et autocollants pour lettre 10.-
autocollant pour voiture 10.-
chocolat 5.- la tablette
Adresse de commande:
ARGEF 2001 Birchweg 13, 8154 Oberglatt

A Genève, un grand rassemblement – plusieurs syndicats, associations et partis politiques de gauche à droite de l'échiquier s'est formé en Comité Oui à l'assurance maternité.

Au programme: un tout ménage, un dépliant, des affiches, des stands de sensibilisation les samedis et un grand

bastringue **le 9 mai** dans le Jardin Anglais – une fête de la maternité à l'occasion de la fête des mères. Dès 10h, manèges, exposition de gravures, buvette. A 15h, intervention des conseillères aux Etats Française Saudan et Christiane Brunner.

Le 21 mai, Ruth Dreifuss est attendue à Genève, l'occasion sans doute d'une manifestation festive, renseignements dans la presse ou auprès de Valérie Buchs.

Dans les pays de **Vaud** et de **Fribourg**, l'idée court, lancée par l'ADF, de décorer les barrières des jardins, les fenêtres des maisons, les bords des champs de grandes affiches (comme les paysans l'ont fait l'été dernier avec leur «non à Denner»). Avec les affiches, peut-être représentations suggestives! Les femmes ne sauraient avoir moins d'imagination que les paysans! Il faut que partout, au mois de mai, à chaque heure de la journée, à chaque virage de sa route, on puisse lire: «**oui à l'assurance maternité**».

(sch et bma)

Si vous désirez vous joindre au comité de soutien de votre canton, consultez la liste ci-après:

GE - Valérie Buchs

Terreaux du Temple 6, 1201 Genève
Tél 022/ 818 03 00 - Fax 818 03 99

VD - Michela Bovolenta

Comité en gestation
p.a. Collectifs Femmes en grève
CP 275, 1000 Lausanne 17
Tél 021/ 312 37 96 - Fax 311 08 60

FR - Christina Stoll p.a. USF

Rue des Alpes 11, CP 193, 1701 Fribourg
Tél 026/ 322 74 45 - Fax 322 51 40

VS - Anne-Christine Bagnoud

Union syndicale
Rue de la Dent Blanche 9, 1950 Sion
Tél 027/ 323 26 60

NE - Anne Vuillerne-Laesser

Rue du Progrès 149
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél/Fax 032/ 926 76 44

JU - Comité de soutien à l'assurance maternité, p.a. BCF

19 rue des Moulins, 2800 Delémont
Tél 032/ 422 98 66 - Fax 422 98 68